
Dons du citoyen Peau et des citoyennes veuves Paul Bonnet et Bonnet jeune qui offrent leurs lettres de maîtrise, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons du citoyen Peau et des citoyennes veuves Paul Bonnet et Bonnet jeune qui offrent leurs lettres de maîtrise, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 452;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28547_t1_0452_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

38

La Société populaire d'Oloron fait passer l'état des dons qu'elle a offerts depuis le commencement de la révolution (1).

39

Celle de Bastide mande que l'argenterie de l'église de cette commune a été remise au district, avec 34 liv. en numéraire, une boîte d'argent et divers dons en nature (2) : 60 chemises, 10 paires de bas, 16 draps, 160 liv. de charpie (3).

40

Le citoyen Etienne Peau, les citoyennes veuve Paul Bonnet et veuve Bonnet jeune, prient la Convention nationale d'agréer l'hommage qu'ils lui font de leurs lettres de maîtrise d'épicier, déposées chez les frères Christophe à Paris (4).

41

Les administrateurs du district de Libreval annoncent à la Convention, que l'esprit public a fait parmi leurs concitoyens des progrès rapides : partout les ci-devant églises sont converties en temple de la Raison, et les communes déposent à l'envi sur l'autel de la patrie les dépouilles de la superstition; déjà ils ont fait passer à la trésorerie nationale 284 marcs 6 onces 6 gros et demi, tant en argent qu'en vermeil; aujourd'hui ils envoient 1 gros 9 grains en or et 110 marcs 6 onces en argent.

Les biens des émigrés se vendent toujours avec le plus grand succès.

L'agent national du même district communique les mêmes détails (5).

[Libreval, 5 germ. II] (6).

« Citoyens représentans,

Une grande conspiration vient encore d'éclater, mais la surveillance de la sainte Montagne a tout à coup reconnu les traîtres, ils sont pris et ils vont expier leur scélératesse sous le glaive de la loi. Encore une fois, Braves montagnards, vous avez sauvé la Patrie. Par là vous vous êtes acquis un nouveau titre à la reconnaissance

(1) P.V., XXXVI, 190. Départ. des Basses-Pyrénées.

(2) P.V., XXXVI, 190. Bⁱⁿ, 13 flor.

(3) Bⁱⁿ, 13 flor. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XXXVI, 190. Bⁱⁿ, 14 flor. (2^e suppl^t).

(5) P.V., XXXVI, 190. Bⁱⁿ, 13 flor, 13 flor. (2^e suppl^t) et 14 flor.; M.U., XXXIX, 250. Libreval: Saint-Amand-Montrond, Cher.

(6) C 301, pl. 1080, p. 41.

de tous les vrais sans-culottes. C'en est fait, votre courage et le génie tutélaire qui garde vos actions vont en imposer pour jamais à tous les traîtres qui voudraient nous donner des fers. Leurs projets sont nuls nous avons juré d'être libres et nous serons fidèles à nos sermens.

Nous avons la satisfaction de vous apprendre que notre district est dans le plus grand calme, l'esprit public continue d'y faire des progrès rapides. Nous n'avons plus qu'un prêtre non démissionnaire, et encore est-il reclus. Partout les ci-devant églises sont converties en temples de la Raison, et les communes s'empressent à l'envi de déposer sur l'autel de la Patrie les vases de leurs ci-devant églises et les hochets du fanatisme.

Déjà nous avons fait passer à la Trésorerie nationale 284 marcs, 6 onces, 6 gros 1/2, tant argent que vermeil, aujourd'hui nous envoyons 1 gros, 9 grains or, et 110 marcs, 6 onces argent, ce qui fait un total de 395 marcs, 5 gros, 3 onces 1/2.

Les biens des émigrés se vendent toujours avec le plus grand succès; c'est à qui pourra les avoir et le prix de l'adjudication excède presque toujours de moitié celui de l'estimation.

Telle est, représentants, la situation du district de Libreval. Nous ferons tous nos efforts pour conserver la tranquillité dont nous jouissons. Comptez sur notre zèle et notre activité. L'amour de la Patrie est gravé dans nos cœurs, rien ne saurait nous faire changer. Vivre libre ou mourir est la devise des administrateurs du district de Libreval.»

FOUQUET (présid.), DU RION (agent nat.), DENIZOT, RICARD, TREMEAU [et 2 signatures illisibles].

42

La Société populaire de Nogent-sur-Seine demande que la Convention nationale approuve un règlement qu'elle a cru nécessaire pour l'épuration des mœurs; elle offre en même temps à la patrie une somme de 422 liv. en numéraire et en assignats, et 1,750 chemises; tous les efforts de ses concitoyens sont employés à l'approvisionnement des armées (1).

[Nogent-sur-Seine, 4 flor. II] (2).

Législateurs,

Après avoir élevé l'édifice de la liberté sur des bases inébranlables vous venez d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance du peuple français en déployant une fermeté salutaire contre cette caste orgueilleuse dont la hauteur et l'insolence ont longtemps pesé sur lui, contre cette caste toujours prête à profiter des moments de calme pour relever sa tête altière et dont l'opinion connue a été depuis la révolution opposée aux principes consacrés par la volonté du peuple souverain.

(1) P.V., XXXVI, 190. Bⁱⁿ, 13 flor. et 14 flor. (2^e suppl^t).

(2) C 301, pl. 1080, p. 43.